



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. Par lettre datée du 23 décembre 2013 (S/2013/759), le Président du Conseil de sécurité m'a informé que celui-ci approuvait, conformément à mes recommandations, la prorogation du mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest jusqu'au 31 décembre 2016, et m'a prié de bien vouloir lui rendre compte, tous les six mois, de l'exécution de son mandat par le Bureau.

2. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, offre un aperçu des faits nouveaux et des tendances en Afrique de l'Ouest et décrit les activités menées par le Bureau en matière de bons offices, de renforcement des capacités sous-régionales face aux menaces à caractère transversal et transfrontière qui compromettent la paix et la sécurité, de promotion de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit et des droits de l'homme et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Il présente également l'action menée par le Bureau pour engager les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano, en faveur de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest.

II. Tendances et faits nouveaux en Afrique de l'Ouest

3. Le 12 septembre, j'ai annoncé ma décision de nommer Mohammed Ibn Chambas (Ghana) Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en remplacement de Saïd Djinnit (Algérie), dont la mission arrivait à son terme le 30 septembre. Mon nouveau Représentant spécial a pris ses fonctions le 9 octobre.

4. Depuis la publication de mon rapport précédent (S/2014/442), plusieurs faits importants, en matière politique et sur le plan de la sécurité, sont advenus en Afrique de l'Ouest, en particulier dans les pays (Burkina Faso, Niger, Nigéria et Togo) où des élections générales sont prévues en 2015 et en 2016. Ainsi, au Burkina Faso, les tensions politiques qui régnaient dans le pays ont débouché sur un soulèvement populaire qui a entraîné la démission du Président Blaise Compaoré. Au Nigéria, la dégradation rapide de la situation en matière de sécurité dans le nord-



est du pays avive le débat politique à l'approche des élections générales de février 2015. Au Togo, les manifestations organisées pour réclamer des réformes électorales se sont poursuivies. Enfin, au Niger, les divisions politiques et les poursuites pénales engagées contre des personnalités politiques de premier plan ont aggravé les tensions.

5. L'Afrique de l'Ouest a continué de connaître des problèmes persistants, dont la criminalité transnationale organisée, et en particulier le trafic de drogues, la piraterie dans le golfe de Guinée et l'insécurité transfrontière dans le Sahel. L'extrémisme violent au Mali, mais aussi les activités menées par Boko Haram sur le territoire nigérian ou au-dehors, qui ont eu des répercussions notables sur la sécurité dans le bassin du lac Tchad, sont parmi les problèmes les plus graves.

6. La propagation et l'ampleur de l'épidémie de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, dont les premiers cas ont été signalés en mars 2014, se sont aggravées de façon spectaculaire, jetant la région dans une crise sanitaire sans précédent qui a retenti sur la paix et la sécurité. L'épidémie a réduit les trois pays les plus touchés, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, à un état de quasi-isolement, qui a eu de graves conséquences économiques, sociales et politiques pour l'ensemble de la région. L'Ebola a révélé les insuffisances des infrastructures et des services nationaux de santé, mais aussi les lacunes des dispositifs régionaux.

A. Évolutions sur le plan politique et en matière de gouvernance

7. Au Burkina Faso, le projet formé par le Président Compaoré, aujourd'hui déchu, de modifier la Constitution du pays afin de pouvoir se présenter à l'élection présidentielle de 2015 a entretenu, pendant un certain temps, un climat de tensions. Après avoir engagé, le 23 septembre, un dialogue politique avec l'opposition dans l'espoir de désamorcer la crise politique, le Président en a annoncé l'échec, le 6 octobre, après quatre rencontres préliminaires; ce dialogue faisait suite à plusieurs initiatives lancées par des acteurs nationaux et régionaux pour instaurer une médiation entre la majorité présidentielle et l'opposition, dont celles de Jean-Baptiste Ouédraogo, ancien Président du Burkina Faso, ou d'Alassane Ouattara, Président de la Côte d'Ivoire. Le 21 octobre, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi tendant à modifier la Constitution, sur lequel l'Assemblée nationale devait se prononcer le 30 octobre. Ce projet de loi avait pour objet de modifier l'article 37 de la Constitution en portant de deux à trois le nombre maximum de mandats présidentiels et donc de permettre au Président Compaoré de se représenter.

8. Le 28 octobre, face à cette situation, les Burkinabé sont descendus en masse dans la rue pour participer à un rassemblement organisé par les partis de l'opposition et des organisations de la société civile. Hormis quelques affrontements sporadiques entre manifestants et forces de l'ordre, aucune violence n'a été déplorée. Le rassemblement s'est achevé sur l'ouverture d'une campagne de désobéissance civile lancée par l'opposition pour empêcher l'adoption du projet de loi. Le 30 octobre, les manifestants, qui étaient parvenus à franchir les cordons de police, ont saccagé les locaux de l'Assemblée nationale. Ils ont également incendié la mairie, qui abritait le siège du parti au pouvoir, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), ainsi que d'autres édifices, privés ou publics. Malgré le retrait du projet de loi et la déclaration de l'état d'urgence annoncés le même jour par le Président Compaoré dans un communiqué radiodiffusé, les manifestations violentes

se sont intensifiées à Ouagadougou et propagées hors de la capitale. Selon le rapport du comité ad hoc mis en place pour dresser le bilan humain et matériel du soulèvement populaire, 29 personnes ont été tuées et 625 blessées lors des manifestations.

9. Le 31 octobre, le Président Compaoré a démissionné et quitté le pays. Le 1^{er} novembre, peu après un communiqué du chef d'état-major des armées, le général Nabéré Honoré Traoré, qui faisait part des mêmes intentions, le lieutenant-colonel Isaac Yacouba Zida, commandant en second du régiment de sécurité présidentielle, a annoncé la suspension de la Constitution et s'est proclamé Chef de l'État. Tandis qu'il menait des consultations avec divers acteurs burkinabé, certains responsables de partis d'opposition et de la société civile ont accusé l'armée de chercher à confisquer la « révolution populaire » et exigé à maintes reprises que les militaires remettent le pouvoir à un organe de transition civil. Le 13 novembre, après une phase intense de dialogue national, mené avec le concours d'acteurs régionaux et internationaux, dont mon Représentant spécial, les forces vives burkinabé ont adopté une Charte de la transition, qui a été signée le 16 novembre. Après avoir prêté serment le 18 novembre, Michel Kafando a été officiellement investi Président de la transition, le 21. Nommé Premier Ministre de la transition le 19 novembre, le lieutenant-colonel Zida a annoncé, le 23, la composition d'un gouvernement de transition de 26 membres, qui s'est réuni pour la première fois le 24 novembre. Celle du Conseil national de la transition, organe législatif de la transition, a été proclamée le 27 novembre. En vertu de la Charte, la transition prendra fin avec l'organisation des élections présidentielle et législatives en novembre 2015.

10. Au Nigéria, le 11 novembre, le Président Goodluck Jonathan a déclaré qu'il comptait briguer un deuxième mandat présidentiel, promettant de poursuivre la lutte contre le terrorisme et d'obtenir la libération des lycéennes enlevées en avril, à Chibok, dans le nord-est du pays. Le All Progressives Congress (APC), premier parti d'opposition, a choisi Muhammadu Buhari, ancien Chef de l'État et candidat malheureux à trois reprises aux élections présidentielles, pour le représenter aux primaires du 10 décembre.

11. Le 28 octobre, acte symptomatique des manœuvres politiques à l'œuvre dans les partis en cette période préélectorale, Aminu Tambuwal, Président de la Chambre des représentants, a déclaré abandonner le People's Democratic Party (PDP) pour rejoindre l'APC. Le 20 novembre, il s'est vu refuser, par le service de sécurité, l'entrée de l'enceinte de l'Assemblée nationale, laquelle devait examiner la demande, présentée par le Président Jonathan, de prolongation de l'état d'urgence dans trois États du nord-est du pays, Borno, Yobe et Adamawa. Il s'est alors produit une bagarre qui a donné lieu à l'intervention de la police et à l'emploi de gaz lacrymogène. À la suite de cet épisode, le Président du Sénat a suspendu les séances des deux assemblées jusqu'au 7 décembre.

12. Au Niger, la situation politique s'est tendue sous l'effet des dissensions opposant le Président Mahamadou Issoufou et Hama Amadou, Président de l'Assemblée nationale. Le 26 août, l'Assemblée nationale a levé l'immunité de M. Amadou pour permettre l'ouverture d'une enquête pénale sur le rôle qui aurait été le sien dans un réseau de traite d'enfants. Le mandat d'arrêt national émis à son encontre le même jour n'a pu être exécuté, M. Amadou ayant fui le pays. Au cours de la période considérée, plusieurs membres de partis de l'opposition nigérienne ont

été arrêtés, avant d'être libérés sous caution. Tous ces événements se sont déroulés dans un contexte d'aggravation de la menace que font peser les activités de Boko Haram sur la sécurité de la zone frontalière dans le sud du pays.

13. Au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo, le climat politique a également été marqué par la préparation des scrutins à venir. Au Togo, huit partis d'opposition ont formé une coalition et désigné un candidat commun pour l'élection présidentielle prévue pour mars 2015. Parallèlement, des voix de plus en plus nombreuses se sont élevées pour exiger un dialogue libre et ouvert à tous ainsi que des réformes, mouvement qui a débouché, le 21 novembre, sur de grandes manifestations, dont les participants ont réclamé la révision de la Constitution afin d'empêcher le Président Faure Essozimna Gnassingbé de briguer un troisième mandat. Au Bénin, la situation politique a également connu des tensions, suscitées par les difficultés techniques rencontrées dans l'établissement de la liste électorale informatisée, mais aussi par le projet, prêté à Boni Yayi, Président sortant, de révision de la Constitution destiné à lui permettre de se présenter pour un troisième mandat. En Côte d'Ivoire, les membres de la Commission électorale indépendante ont prêté serment le 11 août, au terme de négociations menées sur sa composition entre le Gouvernement et les partis de l'opposition.

14. Le 14 juillet, à Alger, le Gouvernement malien et les groupes armés ont entamé des négociations de paix officielles, organisées avec le concours d'une équipe internationale de médiation composée de représentants de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations régionales et de pays voisins, et conduite par l'Algérie. Ces pourparlers avaient pour objet de maintenir le cessez-le-feu et de parvenir à un règlement pacifique du conflit, dans le respect de l'intégrité territoriale du Mali. Le 24 juillet, le Gouvernement malien et les groupes armés ont signé un accord préliminaire définissant une feuille de route pour la suite des négociations. À la mi-novembre, les parties ont repris leurs pourparlers, axés désormais sur un projet d'accord de paix qu'avait présenté l'équipe de médiation en octobre, lors de la troisième session de négociations. Les négociations se sont achevées le 27 novembre et reprendront en janvier 2015.

15. Au cours de la période considérée, l'épidémie due au virus Ebola a exacerbé les tensions politiques et sociales en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Les dispositions adoptées par les autorités nationales pour endiguer l'épidémie se sont heurtées aux critiques des acteurs de la société civile et des agents humanitaires, qui les ont jugées trop contraignantes et stigmatisantes. Dans certains cas, des responsables nationaux participant aux opérations d'endiguement ont été accusés de détournement de fonds et de corruption. Les affrontements qui ont opposé les forces de police et les manifestants à Monrovia, le 22 août, et à Koidu, dans l'est de la Sierra Leone, le 21 octobre, ont fait des victimes. La Sierra Leone, le Libéria et la Guinée ont respectivement décrété l'état d'urgence le 31 juillet, le 6 août et le 13 août. En Guinée, les élections locales ont été reportées *sine die*. Au Libéria, les élections sénatoriales partielles, prévues le 14 octobre, ont été repoussées au 16 décembre. La Chambre des représentants et le Sénat ont tous deux rejeté la demande de pouvoirs exceptionnels supplémentaires que leur avait présentée la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf pour en faire usage dans la lutte contre la propagation de la maladie à virus Ebola. Le 13 novembre, l'état d'urgence qui avait été instauré dans le pays a été levé, le couvre-feu restant, quant à lui, en vigueur.

16. Soucieux d'empêcher la propagation de la maladie à virus Ebola, certains pays d'Afrique de l'Ouest ont fermé leurs frontières et suspendu leurs vols commerciaux à destination des trois pays les plus touchés, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Ainsi, le 10 août, la Côte d'Ivoire a adopté des restrictions concernant les vols à destination et en provenance de ces trois États, avant de fermer ses frontières terrestres le 22 août. La Guinée-Bissau a annoncé la fermeture de ses frontières terrestres avec la Guinée le 13 août. Le Sénégal a fait de même le 22 août. Ces mesures unilatérales, qui illustrent l'absence de réaction régionale coordonnée face à la crise, ont été prises en dehors des cadres de coopération en vigueur de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano. Le 1^{er} septembre, le Gouvernement ivoirien a annoncé l'ouverture de couloirs humanitaires, puis, le 26 septembre, la reprise du trafic aérien avec les pays touchés. Mettant en œuvre les accords conclus lors du sommet extraordinaire de la CEDEAO qui s'était tenu à Accra le 6 novembre, le Sénégal a, quant à lui, annoncé la réouverture de ses frontières le 14 novembre.

17. L'épidémie de maladie à virus Ebola a pu être rapidement circonscrite au Sénégal (1 cas) et au Nigéria (20 cas). Ce résultat est le fruit des campagnes d'information efficaces qui ont été menées, mais aussi de l'action rapide et coordonnée mise en œuvre par les gouvernements concernés et leurs partenaires internationaux. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a ainsi déclaré qu'il n'y avait plus de transmission du virus dans ces deux pays, le 17 octobre pour le premier, et le 20 octobre pour le second. Au Mali, huit cas de maladie à virus Ebola, dont six se sont traduits par des décès, ont été confirmés en octobre et en novembre. Le Gouvernement a rapidement pris des mesures énergiques pour contrer l'épidémie, mettant en place un centre d'intervention d'urgence et nommant un coordonnateur de l'action contre l'Ebola placé sous l'autorité directe du Président Keita. À la demande du Président, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) a ouvert un petit bureau à Bamako, dirigé par un responsable de la gestion de la crise de l'Ebola, pour aider le Gouvernement à contenir l'épidémie et à renforcer son état de préparation. Le bureau est entré en service le 26 novembre. Le 13 décembre, le dernier patient diagnostiqué a quitté l'hôpital. Trois jours plus tard, les autorités du pays ont levé la quarantaine pour 13 personnes. L'OMS a indiqué qu'elle déclarerait le virus éradiqué du pays en janvier 2015 si aucun nouveau cas ne se déclarait d'ici là.

B. Évolution des conditions de sécurité

18. Durant la période considérée, les attaques lancées par des groupes extrémistes dans le nord du Mali et l'escalade de la violence dans le nord-est du Nigéria ont compromis la sécurité et la stabilité dans la région. Les violences liées à Boko Haram perpétrées dans le sud du Niger et l'extrême nord du Cameroun sont particulièrement préoccupantes.

19. Dans le nord du Mali, les forces nationales et internationales de sécurité ont essuyé un nombre croissant de violentes attaques. Les biens et le personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), notamment, ont été visés par des embuscades, ainsi que par des attaques « asymétriques » et des tirs de roquettes. Des affrontements entre groupes armés affiliés au Gouvernement malien et groupes armés participant aux pourparlers d'Alger ont aussi eu lieu, alors que les différentes parties s'étaient engagées à

respecter un cessez-le-feu. Le 9 octobre, les forces françaises et nigériennes ont intercepté et détruit un convoi d'armes, comprenant notamment des mortiers et des armes antiaériennes, qui traversait le nord du Niger pour se rendre au Mali et aurait été destiné à Ansar Eddine. Le 12 octobre, les forces de sécurité mauritaniennes ont arrêté quatre personnes soupçonnées de nouer des relations avec les djihadistes et de recruter des soldats pour l'État islamique d'Iraq et du Levant dans la ville minière de Zouérat, dans le nord du pays.

20. Par ailleurs, au Nigéria, les attaques et les attentats à l'explosif se sont multipliés, en particulier dans les États de Borno, Yobe et Adamawa, dans le nord-est du pays. Durant la période considérée, Boko Haram a lancé plusieurs attaques contre des sites militaires et de sécurité, ainsi que plus de 40 raids meurtriers dans des zones civiles, où les militants ont incendié des églises et des mosquées. Le 1^{er} juillet, un véhicule piégé a explosé, tuant au moins 56 civils sur un marché très fréquenté à Maiduguri, dans l'État de Borno. Le 23 juillet à Kaduna, dans l'État du même nom, deux attentats successifs ont visé les convois du cheik Dahiru Bauchi, un éminent ouléma, et de Muhammadu Buhari, candidat de l'APC à la présidence, faisant 82 morts. Le 7 novembre, une bombe a tué 10 personnes à Azare, dans l'État de Bauchi. Le 10 novembre, un attentat-suicide perpétré dans une école publique scientifique et technique de Potiskum, dans l'État de Yobe, a tué au moins 46 collégiens et en a blessé 79 autres, amenant le gouvernement de l'État à fermer toutes les écoles jusqu'à nouvel ordre. Le 12 novembre, un autre attentat-suicide a fait de très nombreux blessés dans une école à Kontagora, dans l'État du Niger. Le 25 novembre, un attentat-suicide perpétré par deux adolescentes a tué plus de 45 personnes sur le marché de Maiduguri. Le 27 novembre, 40 personnes sont mortes lors de l'explosion d'une bombe à Maraba-Mubi, dans l'État d'Adamawa, tandis qu'une attaque lancée contre la mosquée centrale de Kano le 28 novembre a fait au moins 120 morts et plus de 270 blessés. Le 11 décembre, deux explosions simultanées ont tué au moins 40 personnes sur un marché de Jos. Le même jour, à Kano, une fille de 13 ans soupçonnée de porter un gilet d'explosifs a été arrêtée.

21. L'expansion territoriale de Boko Haram a été relativement rapide. Le groupe s'est emparé des villes de Buni Yadi (État de Yobe), le 20 août, de Gambaru-Ngala (État de Borno) le 26 août, de Dikwa (État de Borno) le 28 août et de Bama, (deuxième ville de l'État de Borno) le 2 octobre. Les 5 et 11 novembre, respectivement, il s'est emparé des villes de Malam Fatori (État de Borno) et Maiha (État d'Adamawa). Il contrôlerait maintenant de vastes zones dans les États de Borno et d'Adamawa, ce qui soulève des questions quant à la capacité du Gouvernement d'organiser des élections dans ces zones. Boko Haram aurait aussi mis en place un appareil de gouvernance et imposerait la charia dans les zones qu'il contrôle.

22. Malgré les réactions nationale et internationale suscitées par l'enlèvement d'écolières à Chibok, dans l'État de Borno, en avril 2014, Boko Haram a continué d'enlever des adultes et des enfants. Le 10 août, après avoir mis en déroute les milices locales, des militants de Boko Haram ont enlevé 97 personnes dans un village de pêcheurs reculé près du lac Tchad. Le 14 septembre, plus de 50 femmes auraient été enlevées à Gulak, dans l'État d'Adamawa; le 30 septembre, un nombre inconnu de personnes ont été enlevées à Gwoza, dans l'État de Borno; et le 18 octobre, 40 femmes auraient été enlevées à Wagga, dans l'État d'Adamawa.

23. Le 17 octobre, le Chef d'état-major des armées du Nigéria a annoncé qu'un accord de cessation des hostilités avait été conclu avec Boko Haram à l'issue de pourparlers facilités par le Gouvernement tchadien à N'Djamena. Le 19 octobre, le Gouvernement tchadien a déclaré que les négociations relatives à un accord de cessez-le-feu et à la libération des écolières enlevées à Chibok se poursuivaient. Le 4 novembre, le Gouvernement fédéral du Nigéria a annoncé qu'aucun accord n'avait été obtenu, mais que les discussions se poursuivraient.

24. Au niveau régional, Boko Haram a intensifié ses activités au Cameroun, où au moins 20 attaques transfrontières ont été signalées depuis le mois d'août. Le groupe aurait notamment lancé des raids contre des camps de réfugiés et des attaques contre les forces de sécurité camerounaises. Les villes frontalières de Gamboru-Ngala et Fotokol en particulier, dans le nord du Cameroun, ont été régulièrement attaquées par des insurgés basés au Nigéria. Le 28 juillet, des militants qui pourraient appartenir à Boko Haram ont attaqué la ville de Kolofata, au Cameroun, tuant des dizaines de personnes et enlevant la femme du Vice-Premier Ministre, Amadou Ali, qui a été libérée le 9 octobre, en même temps que 16 autres otages.

25. En ce qui concerne le trafic de drogue et le crime organisé transnationaux, les saisies de drogues ont augmenté dans la région. Pendant la période considérée, des passeurs transportant de la méthamphétamine ont été arrêtés au Bénin, au Ghana, au Nigéria et au Togo. Le 15 octobre, à Johannesburg, en Afrique du Sud, des douaniers ont saisi environ 200 kilogrammes de méthamphétamine en provenance du Bénin. En outre, de plus en plus de passeurs de cocaïne utilisant des vols commerciaux sont interceptés dans les aéroports d'Afrique de l'Ouest. Dans le port de Cotonou, au Bénin, 56 kilogrammes de cocaïne ont été découverts dans un conteneur en provenance du Suriname en août, prouvant encore une fois que le trafic de drogue transatlantique est actif.

26. Dans les pays touchés par le virus Ebola, certaines communautés ont agressé des représentants du gouvernement et d'autres autorités qui communiquaient des informations au sujet du virus, en raison d'un manque de confiance et d'informations sur la maladie. Le 16 septembre, des villageois de Wome, en Guinée forestière, ont brutalement assassiné les huit membres d'une délégation du Gouvernement qui effectuait une tournée de sensibilisation à l'Ebola.

C. Évolution de la situation socioéconomique

27. Bien que les projections macroéconomiques pour l'Afrique de l'Ouest soient globalement restées positives en 2014, l'épidémie d'Ebola a eu un impact négatif sur la situation économique locale, le commerce transfrontalier, les activités agricoles et l'industrie manufacturière dans les pays touchés, ainsi que sur le taux de chômage dans les industries minières et extractives. Le 11 septembre, le Ministre des finances du Libéria a déclaré que le pays était techniquement en récession et a annoncé une baisse de 20 % des recettes de l'État. Dans un rapport publié le 2 décembre, la Banque mondiale a relevé que l'épidémie entraînerait un manque à gagner de plus de 2 milliards de dollars des États-Unis pour la période 2014-2015 en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, ajoutant que les projections pour 2015 étaient négatives pour la Guinée et la Sierra Leone, tandis qu'au Libéria, les prévisions de croissance étaient positives mais en deçà de celles publiées avant la crise.

28. Le 10 juillet, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a adopté le « Programme de développement communautaire », qui a pour objectif d'actualiser sa « Vision 2020 » et de promouvoir un développement équilibré et axé sur les personnes. Cette politique a fait l'objet de consultations à Banjul du 25 au 28 juillet, avec des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest. Le 31 juillet, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ont signé un traité de coopération économique et sociale, et le « Plan Sénégal Émergent » du Sénégal a bénéficié d'un appui international.

D. Évolution de la situation humanitaire

29. La situation humanitaire dans la région a continué de susciter une inquiétude croissante, en particulier dans le nord du Mali, le nord-est du Nigéria et les trois pays les plus touchés par l'épidémie d'Ebola. Dans la région du Sahel, les besoins en aide humanitaire ont également augmenté, en raison d'une combinaison de problèmes aigus et chroniques incluant l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les déplacements de population. Une période difficile prolongée due à de faibles précipitations a eu des conséquences néfastes sur certains pays de la côte atlantique, comme la Gambie, la Mauritanie et le Sénégal, ainsi que sur l'élevage de bétail au Mali, au Niger et au Sénégal. Selon les estimations, quelque 25 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire, dont environ 6,5 millions dans une situation critique, alors que ce nombre s'élevait à environ 2,5 millions au début de l'année. Malheureusement, les interventions humanitaires face à cette évolution ont souffert d'un sérieux manque de fonds. Seul 1 milliard de dollars des États-Unis a été affecté aux opérations humanitaires au Sahel, alors qu'il en faudrait environ 1,9 milliard.

30. L'insécurité persistante dans le nord du Mali a empêché 143 000 réfugiés maliens vivant en Algérie, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger de rentrer chez eux. De plus, dans le nord-est du Nigéria, la multiplication des attaques contre la population civile a entraîné le déplacement forcé d'environ 700 000 personnes dans les États de Borno, Yobe et Adamawa. Durant la période à l'examen, on estimait à près de 4,8 millions le nombre des personnes en situation d'insécurité alimentaire et à 628 000 celui des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition grave dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Quelque 160 000 réfugiés ont fui la violence au Nigéria en partant pour le Cameroun, le Niger et le Tchad.

31. Durant la période considérée, le nombre de cas de choléra enregistrés a augmenté : environ 57 000 cas ont été signalés dans 10 pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Niger, le Nigéria et le Togo. Dans l'État de Borno, dans le nord du Nigéria, 4 500 cas de choléra et 70 décès ont été signalés rien qu'en octobre. Le nombre de cas a aussi augmenté dans la région de Diffa, dans le sud du Niger.

32. En Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, la situation humanitaire s'est détériorée en raison de l'épidémie d'Ebola, que l'OMS a qualifiée d'urgence de santé publique de portée internationale. Dépassés par l'épidémie, les systèmes de santé des trois pays susmentionnés n'ont pas été en mesure d'assurer d'autres services de santé, notamment les accouchements et la lutte contre le paludisme, ce qui a entraîné des décès qui auraient pu être évités et une urgence parallèle négligée.

Depuis juin, le taux de transmission de l'Ebola reste très élevé en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone.

33. L'épidémie d'Ebola a nui aux récoltes, provoquant de brusques augmentations du prix des produits de base. L'isolement des communautés placées en quarantaine et la lenteur de l'intervention humanitaire ont mis à rude épreuve les mécanismes d'adaptation des communautés touchées. Durant la période couverte par ce rapport, le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé une opération régionale de secours d'urgence visant à fournir une assistance alimentaire à 1,3 million de personnes. En juillet, la CEDEAO a créé le Fonds d'urgence pour la lutte contre l'Ebola, auquel plusieurs États Membres et organisations internationales ont contribué.

E. Évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme

34. Depuis juillet 2014, l'épidémie d'Ebola a eu des répercussions néfastes sur les droits de l'homme en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Dans certains cas, les autorités nationales, en voulant endiguer l'épidémie, ont fait un usage excessif de la force ou mis des communautés en quarantaine, en violation des normes reconnues relatives à la dignité humaine. Le manque d'informations a aggravé la discrimination et la stigmatisation identitaires, et déclenché des violences entre et dans les communautés. Dans certains pays, la liberté d'expression en a aussi pâti. En novembre, incarcéré en vertu des lois d'urgence dans la prison de haute sécurité de Pademba Road pour avoir prétendument critiqué la lutte contre l'Ebola dans le pays, un célèbre journaliste radio de Sierra Leone a passé 11 jours en prison avant d'être libéré sous caution.

35. Au Nigéria, Boko Haram a continué d'enlever et de tuer sans discrimination des civils. L'incidence sur les droits de l'homme des mesures antiterroristes mises en place par le Gouvernement et imposées par ses forces de sécurité a également suscité des préoccupations.

36. En Gambie, des groupes d'opposition ont manifesté contre les autorités de l'État pour protester contre le fait que les auteurs de violations des droits de l'homme n'ont jamais à répondre de leurs actes. Le 4 novembre, l'ancien chef d'état-major des armées, le général Lang Tamba, et six coaccusés ont fait appel devant la Cour suprême de leur condamnation à mort pour complot et trahison, qui avait été prononcée par la Haute Cour en juillet 2010 et confirmée par la Cour d'appel en octobre 2012. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ont visité le pays du 3 au 7 novembre, mais n'ont pas été autorisés à rencontrer les condamnés à mort de la prison de Mile 2, à Banjul.

37. En ce qui concerne la lutte contre l'impunité en Afrique de l'Ouest, le procès de Simone Gbagbo, épouse de l'ancien président de la Côte d'Ivoire, et de 82 autres personnes pour des infractions qu'elles auraient commises dans le pays durant les violences postélectorales de 2011, initialement prévu pour le 22 octobre, a été reporté. Le 11 décembre, la Cour pénale internationale a demandé à la Côte d'Ivoire de lui remettre M^{me} Gbagbo, qui est inculpée de crimes contre l'humanité. Le même jour, la Chambre préliminaire de la Cour a confirmé les quatre chefs de crime contre

l'humanité retenus contre Charles Blé Goudé, l'ancien dirigeant de la milice des Jeunes patriotes.

F. Évolution en ce qui concerne la problématique hommes-femmes

38. La participation des femmes d'Afrique de l'Ouest à la vie politique s'est améliorée. Au Mali, des mesures ont été prises pour adopter un projet de loi visant à assurer que les listes de candidats présentées par les partis politiques comprennent au moins 30 % de femmes. Dans plusieurs pays, le nombre de femmes nommées à des postes de responsabilité dans l'appareil de l'État a augmenté. En Côte d'Ivoire, depuis le 27 octobre, 33 femmes siègent parmi les 115 membres du Conseil économique et social, contre 9 auparavant. En Mauritanie, le 11 septembre, trois femmes ont été nommées secrétaires générales dans des ministères clefs, notamment les affaires économiques et le développement. À Cabo Verde, où la parité des sexes a été atteinte en 2006, quatre nouvelles femmes ont été nommées ministres, ce qui porte leur nombre à 11 dans un cabinet formé de 18 membres.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

A. Bons offices et missions spéciales de mon Représentant spécial

Burkina Faso

39. À la suite du soulèvement populaire au Burkina Faso, mon Représentant spécial s'est rendu à Ouagadougou le 31 octobre avec Kadré Desire Ouédraogo, Président de la Commission de la CEDEAO, et Aisha Abdullahi, Commissaire de l'Union africaine pour les affaires politiques, dans le cadre d'un projet mené conjointement par l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO. La mission conjointe a rencontré les acteurs nationaux et internationaux, dont des représentants de la société civile, les chefs traditionnels et religieux, les partis de l'opposition et l'armée. Lors de ses entretiens avec les acteurs nationaux, mon Représentant spécial a renouvelé l'appel à s'abstenir de toute violence et à engager un dialogue politique ouvert à tous que j'avais lancé. Le 3 novembre, mon Représentant spécial s'est rendu à Accra afin de rencontrer le Président du Ghana John Dramani Mahama, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, afin de stimuler le soutien régional pour trouver une solution à la crise.

40. Le 5 novembre, mon Représentant spécial a appuyé les Présidents du Ghana, du Nigéria et du Sénégal lors de leur visite à Ouagadougou visant à encourager les acteurs burkinabé à accepter rapidement la transition civile. Le 6 novembre, mon Représentant spécial a assisté à la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement sur la fièvre hémorragique Ebola et la situation au Burkina Faso. Il est ensuite retourné à Ouagadougou afin de continuer à exercer ses bons offices. Les 10 et 11 novembre, il a également participé à l'organisation de la visite au Burkina Faso du Président de la Mauritanie et de l'Union africaine, Mohamed Ould Abdel Aziz, du Président du Sénégal, Macky Sall, et du Président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé, qui ont encouragé les acteurs nationaux à poursuivre le dialogue afin de parvenir à un accord sur des modalités de la transition. Les 16 et 21 novembre, mon Représentant spécial a assisté à la cérémonie

de signature de la Charte de la transition et à l'entrée en fonctions du Président de transition, Michel Kafando, et il continue à accompagner activement la transition au Burkina Faso, en collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux.

Nigéria

41. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Représentant de haut niveau pour le Nigéria a poursuivi ses efforts pour la libération des écolières enlevées dans la ville de Chibok (État de Borno) le 14 avril, et pour fournir un soutien renforcé à la lutte contre Boko Haram. Du 11 au 15 juillet, il s'est rendu pour la troisième fois au Nigéria afin d'examiner l'évolution de la situation sur les plans politique et sécuritaire, et a rencontré les anciens chefs d'État nigériens Muhammadu Buhari, Yakubu Gowon et Ibrahim Badamasi Babangida. Il a également mené de larges consultations avec les chefs des services de sécurité fédéraux, le Conseiller pour la sécurité nationale, le Ministre des affaires spéciales et le Président de la Chambre des représentants. Il s'est entretenu avec eux de la situation en matière de sécurité dans les trois États du nord-est placés sous état d'urgence, et de la façon dont l'Organisation des Nations Unies pouvait aider le Nigéria à lutter contre l'insurrection de Boko Haram. Mon Représentant spécial a également assuré la liaison avec des membres de la communauté diplomatique, les organisateurs de la campagne « Bring Back Our Girls » et Malala Yousafzai, militante pakistanaise en faveur de l'éducation et lauréate du prix Nobel, afin de faire le point sur les initiatives internationales pour la libération des écolières de Chibok. Il a également évalué, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies au Nigéria, la mise en œuvre du dispositif d'appui intégré adopté par l'ONU pour venir en aide aux écolières de Chibok, ainsi qu'à leur famille et leur communauté.

42. Le 3 septembre à Abuja, mon Représentant spécial a représenté l'ONU lors d'une conférence ministérielle sur la sécurité. Trois réunions ministérielles avaient précédemment eu lieu à Paris, Londres et Washington, le 17 mai, le 12 juin et le 5 août respectivement. Mon Représentant spécial a souligné ma vive inquiétude face à la persistance de la violence dans le nord-est du Nigéria, ainsi que la nécessité de préserver l'unité nationale. Il a pris note des progrès de l'assistance technique apportée par les partenaires bilatéraux dans la lutte contre le terrorisme dans le nord-est du Nigéria, et a assuré les parties que l'ONU continuerait de leur apporter un soutien constant. Il a également souligné à quel point il était important de veiller à ce que la lutte contre le terrorisme soit menée dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme.

43. Du 19 au 21 novembre, mon Représentant spécial a rencontré les principales parties nationales concernées, dont des partis politiques, la Commission électorale nationale indépendante, des membres du Gouvernement et des partenaires internationaux. Parmi les questions abordées figuraient les défis en matière de sécurité et la situation humanitaire dans les États du nord-est.

Commission mixte Cameroun-Nigéria

44. Le travail de la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) a subi le contrecoup des activités de Boko Haram. La Commission s'est trouvée dans l'incapacité d'effectuer des visites sur le terrain à la frontière, en raison d'une série d'attaques contre des villes camerounaises dans les provinces voisines du Nigéria.

Dans ce contexte, mon Représentant spécial, en sa qualité de Président de la Commission mixte, a adapté le champ des activités de la Commission à l'évolution de la situation en matière de sécurité. À cet égard, le 11 octobre, les deux parties se sont dites persuadées que les activités restantes pouvaient être achevées sans que de nouvelles missions sur le terrain à la frontière soient nécessaires. La Commission a décidé d'adopter des mesures novatrices pour mener la démarcation à bien et a notamment utilisé la cartographie informatique pour évaluer les segments de la frontière terrestre qui n'avaient pas encore été démarqués. L'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte a fourni aux délégations du Cameroun et du Nigéria la documentation cartographique nécessaire pour les aider à déterminer le tracé de la frontière. L'équipe technique mixte s'est réunie pendant deux semaines en novembre. Sa séance de travail a été suivie d'une réunion de la Sous-Commission de la démarcation, qui a contribué à résoudre plusieurs problèmes de démarcation en suspens.

45. Jusqu'à présent, environ 1 947 kilomètres sur les quelque 2 100 qui comptent la frontière terrestre ont été contrôlés et ont fait l'objet d'un accord entre les parties, et 667 bornes frontière ont été érigées. Sept cent soixante-sept bornes doivent encore être installées pour achever la démarcation. En octobre, les parties ont officiellement exprimé leur volonté de contribuer au projet d'édification de bornes sous l'égide du Fonds d'affectation spéciale et sont également convenues de faire une nouvelle fois appel aux donateurs internationaux.

Autres activités en Afrique de l'Ouest

46. Le 10 juillet, mon Représentant spécial a participé à la quarante-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à Accra. Dans le cadre des consultations qu'il tient régulièrement avec les dirigeants régionaux, il s'est également rendu au Burkina Faso les 11 et 12 août, où il a rencontré l'ancien Président Compaoré afin de discuter de son intention d'organiser un référendum sur la révision de la Constitution. Mon Représentant spécial a ensuite effectué une visite au Libéria les 12 et 13 août afin de rencontrer la Présidente de ce pays, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, et d'autres responsables pour examiner avec eux les mesures à prendre face à l'épidémie d'Ebola.

47. Les 18 et 19 novembre, mon Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO ont effectué une visite conjointe en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Ils ont rencontré le Premier Ministre de la Guinée, M. Mohamed Saïd Fofana, la Présidente du Libéria, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, et le Président de la Sierra Leone, M. Ernest Bai Koroma. Au cours de cette visite, la délégation a assuré ses interlocuteurs du soutien total de l'ONU et de la CEDEAO dans la lutte contre la fièvre hémorragique Ebola dans les trois pays.

B. Renforcement des capacités sous-régionales face aux menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

48. Au cours de la période considérée, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a aidé la Commission du bassin du lac Tchad à élaborer sa stratégie antiterroriste.

49. L'UNOWA a joué un rôle actif dans l'organisation de la réunion du Groupe de travail n° 2 (sur la sécurité) de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Les progrès réalisés dans la mise en place de la Stratégie seront décrits dans mon prochain rapport sur la question.

Stratégie de sécurité des frontières de l'Union du fleuve Mano

50. La crise causée par l'épidémie d'Ebola, détournant l'attention et la mobilisation des ressources, a eu un impact négatif dans trois des quatre États membres de l'Union du fleuve Mano : la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Par conséquent, au cours de la période considérée, la mise en œuvre de la stratégie de sécurité des frontières de l'Union a très peu progressé.

Piraterie dans le golfe de Guinée

51. L'UNOWA et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) ont participé à des réunions de haut niveau sur le golfe de Guinée tenues du 9 au 12 septembre à Yaoundé. À cette occasion, le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée (CIC), responsable de la mise en place et de la coordination de la Stratégie maritime conjointe dans le golfe de Guinée, a été inauguré le 11 septembre. Cette inauguration a été suivie par la nomination d'une équipe de gestion intérimaire du Centre, composée d'agents détachés de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la CEDEAO, de la Commission du golfe de Guinée et des États Membres. L'Union européenne et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) se sont également engagées à détacher des agents de liaison. L'inauguration et la mise en service du Centre marquent un tournant dans l'exécution des décisions prises lors du Sommet de Yaoundé, tenu les 24 et 25 juin 2013. Les efforts réalisés au niveau régional devraient également accélérer la mise en service du Centre régional de surveillance maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale. Ces initiatives permettront d'établir une coopération durable entre les pays du golfe de Guinée, notamment au moyen de patrouilles et d'opérations navales conjointes. L'UNOWA, en collaboration avec le BRENUAC, continuera de solliciter une aide internationale à l'appui des activités du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

Réforme du secteur de la sécurité

52. En Guinée, la réforme du secteur de la sécurité a progressé avec l'adoption au mois de juillet de la Stratégie nationale d'actions prioritaires pour la période 2014-2017. L'Équipe consultative des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité a aidé la Commission technique de suivi à élaborer un projet de manuel

opérationnel, ainsi qu'un guide de suivi et d'évaluation de la Stratégie. L'Équipe consultative a également apporté son concours à la budgétisation de la réforme du secteur de la sécurité dans les activités sectorielles des ministères. Lorsque l'épidémie d'Ebola s'est déclarée, les institutions de sécurité guinéennes ont concentré tous leurs efforts dans la lutte contre le virus. En consultation avec l'UNOWA, l'Équipe consultative a facilité et appuyé la mise en place d'un bureau de la MINUAUCE à Conakry.

Trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

53. Au cours de la période considérée, la Commission de la CEDEAO a procédé à l'examen du Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (2008-2015). Le 3 juillet, des experts des Nations Unies ont participé à une réunion de travail de la CEDEAO à Abuja afin d'examiner le Plan d'action. Les participants à cette réunion ont élaboré un projet de cadre logique pour le Plan d'action régional 2015-2020.

54. L'épidémie d'Ebola a ralenti les activités des cellules de lutte contre la criminalité transnationale mises en place dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest (WACI) en Sierra Leone et au Libéria. Bien que les coordonnateurs internationaux de l'Initiative pour la Sierra Leone et le Libéria aient été nommés, ils se sont trouvés dans l'incapacité de prendre leurs fonctions.

55. En Guinée-Bissau, le contexte postélectoral a créé un environnement plus favorable, qui permettra aux cellules de devenir pleinement opérationnelles. Lors d'une réunion avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) le 5 août, le nouveau Ministre de la justice a souligné les efforts faits par le nouveau Gouvernement pour réorganiser les cellules afin de faire concorder leurs objectifs avec ceux de la WACI. Le 27 octobre, plus de 100 membres du Parlement et représentants du Gouvernement ont adopté une déclaration politique réaffirmant l'engagement de la Guinée-Bissau à appuyer les initiatives de lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, la corruption, le blanchiment de capitaux et le terrorisme. Ils ont appelé l'Organisation des Nations Unies à maintenir son appui au renforcement des institutions nationales dans ce domaine. La déclaration a été adoptée à la suite d'une réunion de trois jours organisée conjointement par l'ONUDC et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, à l'invitation du Président du Parlement et du Premier Ministre de la Guinée-Bissau. Dans l'intervalle, le 5 novembre, le Conseil des ministres de la Côte d'Ivoire avait promulgué un décret établissant une cellule dans le pays. Le Coordonnateur des activités de lutte contre la criminalité de l'ONUDC, qui supervisera les activités de la WACI dans le pays, devrait commencer son travail au début de l'année 2015.

Lutte contre le terrorisme

56. Le 7 octobre, les chefs d'État de la Commission du bassin du lac Tchad et du Bénin ont organisé un sommet à Niamey consacré à la lutte contre la menace croissante du terrorisme dans la région et à la mise en place d'une force spéciale mixte multinationale. Ils sont convenus d'unir leurs efforts dans la lutte contre Boko Haram, se sont engagés à finaliser avant le 20 novembre l'établissement du quartier général de la force spéciale au Nigéria et à déployer, à l'intérieur de leurs frontières

nationales, un contingent de 700 hommes chacun. Du 14 au 18 octobre, l'UNOWA et le BRENUAC ont participé à une réunion de travail organisée par la Commission à Yaoundé visant à examiner la mise au point d'une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la création d'une force multinationale. Ils ont relevé à cette occasion que les deux principaux obstacles à la mise en service de la force étaient liés à des problèmes de financement et d'interopérabilité du matériel.

C. Promotion de la bonne gouvernance, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la prise en considération de la problématique hommes-femmes

57. Durant la période à l'examen, l'UNOWA a tenu avec les parties concernées par la défense des droits de l'homme une série de réunions consultatives sur la bonne gouvernance et les droits de l'homme, ainsi que sur la prise en considération de la problématique hommes-femmes. En marge de la cinquante-sixième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, qui s'est déroulée à Banjul, le Bureau a constitué un groupe d'experts chargé d'examiner les répercussions de l'Ebola, des élections, des changements constitutionnels et du terrorisme sur les droits de l'homme. Une série de recommandations a été adoptée pour associer davantage les acteurs de la société civile à l'atténuation des violences électorales et à la promotion d'une approche de la sécurité collective fondée sur les droits de l'homme. Du 11 au 13 décembre, le Bureau a par ailleurs organisé, en partenariat avec l'Institut Gorée, un séminaire qui a réuni des experts et des formateurs des académies de police de la CEDEAO. Les participants ont passé en revue et adopté des programmes d'enseignement axés sur le renforcement des capacités de la société civile et des forces de sécurité dans le domaine de la promotion de la paix, de la sécurité et de la gouvernance en Afrique de l'Ouest.

58. En novembre, l'UNOWA a travaillé avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la CEDEAO, les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région et le Groupe de travail sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest pour achever l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

59. Les 4 et 5 novembre, le Bureau a pris part à une retraite organisée par ONU-Femmes à Bamako, qui visait à renforcer la participation des femmes aux initiatives de paix et de sécurité aux échelons national et local. Les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et de résolutions ultérieures du Conseil de sécurité ont été examinés. Du 25 novembre au 10 décembre, mon Représentant spécial a rejoint ma campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », l'accent étant mis sur les pays en situation de conflit.

D. Coopération interinstitutions

Coopération entre les organismes des Nations Unies

60. Au cours de la période considérée, l'UNOWA et les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ayant leur siège à Dakar ont tenu des réunions consultatives régulières pour échanger des informations et renforcer la coopération. Le 1^{er} septembre, mon Représentant spécial a donné aux directeurs régionaux un aperçu de l'évolution de la situation politique dans la région. Il a également expliqué son rôle en tant que mon Représentant de haut niveau pour le Nigéria et le dispositif d'action multisectoriel mis en place dans le pays par les Nations Unies. Les répercussions politiques et socioéconomiques de l'épidémie due au virus Ebola et les propositions d'amendements constitutionnels visant à lever la limitation du nombre de mandats présidentiels examinées dans certains pays de la région ont aussi été envisagées.

61. Du 20 au 30 octobre, le Bureau a participé à une mission des Nations Unies chargée d'évaluer les besoins électoraux au Togo, où des élections présidentielles sont prévues au premier trimestre de 2015. La mission a évalué le niveau de préparation pour les élections sur les plans institutionnel, technique, sécuritaire, juridique et politique. Elle a recensé les domaines dans lesquels il convenait de fournir un appui et appelé à accroître la participation des femmes et des jeunes, à améliorer la transparence institutionnelle et à mettre en place des mécanismes de prévention des conflits politiques et électoraux.

Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

62. Tout au long de la période à l'examen, l'UNOWA a tenu le secrétariat de l'Union du fleuve Mano, les institutions régionales et missions de paix et les représentants des Nations Unies dans la région régulièrement informés des conséquences de l'épidémie d'Ebola, en particulier pour la paix, la sécurité, la stabilité et l'intégration régionale.

63. En coopération étroite avec le BRENUAC et la CEDEAO, le Bureau s'est rapproché de la Commission du bassin du lac Tchad en vue d'évaluer la capacité de celle-ci de prendre part aux efforts déployés dans la région pour endiguer la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent de Boko Haram. À cet effet, l'UNOWA, le BRENUAC et la CEDEAO ont effectué une mission conjointe dans la région du lac Tchad entre le 20 octobre et le 1^{er} novembre.

IV. Observations et recommandations

64. Je m'inquiète profondément des violences liées à Boko Haram perpétrées dans le nord du Nigéria, dans le nord du Cameroun et le sud du Niger, et des répercussions qu'elles ont sur la région. Je me réjouis des efforts faits pour renforcer les mécanismes de sécurité régionale et accélérer le déploiement d'une force multinationale chargée de sécuriser les zones frontalières. J'apprécie également les initiatives prises par la Commission du bassin du lac Tchad pour juguler durablement le terrorisme, l'insurrection violente et l'extrémisme dans le cadre d'une stratégie commune. Je me félicite en particulier de l'élaboration d'une stratégie antiterroriste régionale par les États membres de la Commission et le Bénin, et j'appelle à ce que l'action conjointe menée face à la menace que constitue

Boko Haram le soit dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. J'encourage par ailleurs l'UNOWA, le BRENUAC, la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du bassin du lac Tchad à continuer d'intensifier leur coopération afin de faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité transfrontalière. Je reste également préoccupé par les tensions politiques et en matière de sécurité qui couvent dans certains pays d'Afrique de l'Ouest à l'approche des élections présidentielle et législatives prévues en 2015 et 2016. J'exhorte les responsables politiques à dialoguer pour régler de manière consensuelle toutes les questions litigieuses. J'engage également les acteurs nationaux à créer les conditions propices à la tenue d'élections ouvertes, libres et crédibles.

65. En ce qui concerne le Nigéria, des informations particulièrement préoccupantes font état de milliers de tués et de centaines de milliers de déplacés et de réfugiés au cours de l'année écoulée. Ces personnes ont certes été victimes des attaques barbares de Boko Haram, mais il est inquiétant de constater que des allégations de violations des droits de l'homme par les forces de sécurité ont également été signalées. Je demande aux autorités nigérianes de faire scrupuleusement respecter les normes des droits de l'homme en ce qui concerne les opérations de combat et les conditions de détention, et de veiller à atténuer les conséquences humanitaires du conflit, sachant que l'Organisation des Nations Unies se tient à leur entière disposition pour les aider à cet égard. Je tiens également à signaler les craintes que m'inspirent les élections fédérales et les élections des gouverneurs qui se tiendront en février 2015, et le risque élevé que des violences se produisent à cette occasion, soit du fait d'attaques perpétrées par Boko Haram soit du fait de troubles liés à la contestation du résultat des élections. Je tiens à souligner l'importance cruciale que revêtent la tenue d'élections libres et régulières et le respect scrupuleux des droits de l'homme, gardant à l'esprit que tout différend doit être réglé par des moyens pacifiques et par les procédures nationales indépendantes prévues à cet effet. Je tiens également à souligner la responsabilité qui incombe aux acteurs nigériens pour que, durant et après les élections, le Nigéria projette une image exemplaire à la mesure de la place qu'il occupe au sein de la communauté internationale, et je les exhorte à inlassablement lancer des appels publics en faveur de la paix et de la démocratie. Enfin, je demande au Conseil de sécurité de se tenir aux côtés du Nigéria durant cette phase critique et de lui fournir l'appui dont il a besoin pour empêcher toute aggravation des troubles et des violences, en particulier dans les États du nord-est du pays qui sont déjà durement touchés.

66. Je salue les mesures diligentes prises par mon Représentant spécial, en coordination étroite avec l'Union africaine et la CEDEAO, pour aider le Burkina Faso à trouver une solution à la crise dont il est le théâtre. Je félicite aussi le peuple burkinabé d'avoir su faire preuve de responsabilité pour parvenir à un consensus sur les accords de transition. Je demande à tous les dirigeants nommés dans le cadre de la transition de collaborer dans l'harmonie pour répondre aux aspirations du peuple burkinabé, veiller à ce que l'intégrité physique et les droits de l'homme de tous les citoyens soient respectés et régler les éventuels litiges par le dialogue afin que la transition se déroule sans heurt jusqu'à la tenue des élections en novembre 2015. J'exhorte en outre la communauté internationale à continuer d'accompagner les efforts du Burkina Faso durant cette période critique.

67. Je salue l'action menée par les organisations et les gouvernements de la sous-région pour contrer la menace que représentent la criminalité organisée, le terrorisme, l'extrémisme violent, la piraterie et les vols à main armée en mer. Je me

réjouis en particulier de l'inauguration et de la mise en service du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, qui coordonnera et mettra en œuvre la stratégie maritime régionale conjointe afférente à cette zone. Je demande aux partenaires régionaux et internationaux de continuer à aider le Centre et de redoubler d'efforts pour créer les deux centres de coordination des opérations maritimes prévus en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale afin de compléter le dispositif d'échange d'informations. J'exhorte les gouvernements et les organisations sous-régionales du golfe de Guinée à faire encore davantage pour donner effet aux décisions prises au sommet tenu le 25 juin 2013 à Yaoundé. L'UNOWA, en collaboration avec le BRENUAC, continuera d'aider la région et de mobiliser le soutien nécessaire pour atteindre ces objectifs. Je demande aux États membres de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest d'accélérer la mise en place des cellules de lutte contre la criminalité transnationale, et je demande à la communauté internationale d'appuyer avec diligence les efforts concertés déployés à cet effet par la CEDEAO, INTERPOL et l'ONU.

68. La maladie à virus Ebola a fragilisé une paix et une stabilité durement acquises dans les trois pays les plus touchés, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Les autorités nationales des pays touchés continueront d'avoir besoin de l'aide de la communauté internationale, non seulement pour arrêter la propagation de la maladie, mais aussi pour surmonter les difficultés politiques et socioéconomiques causées par l'épidémie. Il sera également capital que les partenaires régionaux et internationaux soutiennent les efforts engagés pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières de l'Union du fleuve Mano (UFM), une stratégie globale qui a pour but de remédier aux causes profondes de l'insécurité dans les pays de l'UFM.

69. Alors que les pourparlers de paix intermaliens se poursuivent à Alger sous les auspices de l'équipe de médiation conduite par l'Algérie, j'appelle l'ensemble des parties à négocier de bonne foi pour parvenir à un accord de paix global, applicable et durable qui prenne en considération les causes profondes du conflit. Je les appelle également à respecter leurs engagements relatifs au cessez-le-feu et à s'abstenir de toute mesure susceptible de compromettre le succès des pourparlers de paix.

70. Je sais gré à la Commission mixte Cameroun-Nigéria des efforts qu'elle déploie sans relâche pour exécuter l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002, y compris les mesures novatrices qu'elle utilise pour achever la démarcation de la frontière. J'encourage les Gouvernements camerounais et nigérian à maintenir un climat propice à l'achèvement de cette démarcation.

71. J'exhorte les gouvernements et les acteurs nationaux d'Afrique de l'Ouest à prendre des mesures concrètes pour promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux de l'administration des affaires publiques, ainsi qu'aux processus électoraux et politiques. Je me félicite des procédures législatives en cours dans certains pays en vue d'autonomiser les femmes, et je demande aux gouvernements de s'employer plus diligemment à honorer leurs engagements au titre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, condition *sine qua non* d'un développement équitable.

72. En conclusion, je tiens à remercier les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest, la Commission de la CEDEAO, l'Union africaine et l'Union du fleuve Mano pour leur coopération constante avec l'UNOWA dans le cadre de l'action

menée pour faire face aux difficultés qui compromettent la paix et la sécurité dans la région. Je tiens également à dire ma gratitude aux organisations de la société civile et autres partenaires pour la collaboration qu'ils continuent d'offrir au Bureau dans l'exécution de son mandat.

Je tiens aussi à rendre hommage à mon ancien Représentant spécial, Saïd Djinnit, pour la manière dont il a conduit l'exécution du mandat de l'UNOWA et ses efforts à cet égard. Je remercie mon nouveau Représentant spécial, M. Chambas, le personnel de l'UNOWA, la Commission mixte Cameroun-Nigéria et toutes les entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité dans la région.
